



Guyancourt

**Renault
Group**

**RETOUR SECTION
GUYANCOURT**

CSE du 29 février 2024

Point sur le harcèlement moral

1. Bilan de l'activité 2023 RESPONSAGE

Depuis septembre 2022, la société Responsage assure les activités d'assistance sociale pour les salariés de Guyancourt.

Domaines d'intervention

Budget

Soulager les collaborateurs en situation de fragilité financière

Logement

Informar sur les démarches et les dispositifs liés au logement

Santé

Soutenir les collaborateurs faisant face à un souci de santé

Salariés aidants

Accompagner les salariés qui soutiennent un proche en perte d'autonomie liée au grand âge, à la maladie ou au handicap

Famille

Soutenir le collaborateur à chaque étape de sa vie

Retraite

Épauler les salariés dans leurs démarches liées à la retraite

Process d'accompagnement

1

Prise de contact

Un conseiller référent
Entretiens illimités
Des éléments de réponse dès la prise de contact

2

Réponse écrite sous 72h

Une feuille de route
L'accès à un espace sécurisé
Conseils, coordonnées vérifiées, CERFA,...

3

Suivi sur-mesure

Sur demande du salarié
Montage de dossier, information...
Relais en cas d'absence

👉 Tout salarié, stagiaire, apprenti et impatrié peut solliciter les services de Responsage, y compris le conjoint, soit par téléphone, soit par mail ou par le portail <https://mon-espace.responsage.com/> en créant un compte bénéficiaire.

Amélioration de l'expérience bénéficiaire

Portail d'information



Depuis le 16 novembre 2023, une toute nouvelle fonctionnalité est disponible sur l'espace bénéficiaire, pour mieux informer vos collaborateurs sur des sujets sociaux. Les bénéficiaires pourront sélectionner leur situation et :

- **Accéder rapidement à des ressources essentielles** : des articles approfondis, des guides détaillés sur les droits des salariés, des informations sur les réglementations en vigueur et des liens utiles vers des organismes sociaux.
- **Décrypter le jargon social** : notre lexique spécialisé est à votre disposition pour vous aider à naviguer dans les termes complexes et les acronymes fréquemment utilisés, facilitant ainsi vos recherches de solutions.

Pour accéder au portail, cliquez ici : <https://mon-espace.responsage.com/pub/Y6i6tzExxQs6>

CFE-CGC Guyancourt :
cfecgc.technocentre@renault.co
m
cfecgctechno@gmail.com

Pour contacter Responsage :

Tél 01 76 24 11 25

Mail service-social@responsage.com

L'activité d'assistance sociale en 2023 :

752 Salariés accompagnés	1 725 Situations traitées
Domaine majoritaire : Santé	Taux de satisfaction : 78,4% de salariés très satisfaits* (notes ≥ 8) <small>241 notations reçues</small>

Le nombre de salariés accompagnés représente ~5% de l'effectif de l'établissement, ce qui est dans la moyenne des autres clients de Responsage.

Les accompagnements ont porté, par ordre, sur : la Santé (38%), les proches-aidants (25%), le logement (17%), puis la famille, l'emploi, la retraite et enfin les problématiques de finance.

2023 a été une année d'amélioration du service en intégrant les règles RH Renault, les dispositifs particuliers définis par les accords collectifs mais aussi en implémentant une collaboration fluide avec le service de santé au travail.

Communication 2024

12 webinaires thématiques en 2024

- Inter-entreprises ;
- Inclus dans la prestation ;
- Replay ;
- Statistiques d'inscription.

1 kit de communication print et digital (personnalisé sur demande) :

- Affiche ;
- Flyer ;
- Cartes de visite ;
- Bannière mail ;
- Bannières webinaires ;
- Visuel LinkedIn.



Votre programme d'animations 2024

8 mars	[Journée internationale des droits de la femme] Atelier bien-être : yoga
8 avril	[Journée mondiale de la santé] Santé mentale au travail : détecter les signes et préserver son bien-être
23 mai	Logements précaires : Responsage vous accompagne dans vos démarches
3 juin	[Journée mondiale des parents] Ado / parents : vivre sereinement cette période de changement
17 juin	Semaine de la QVCTJ Équilibre vie pro / vie perso : nos conseils pour garder l'équilibre
18 juin	[Semaine de la QVCTJ] Quelle quantité dans mon assiette ?
20 juin	[Semaine de la QVCTJ] Découverte de la sophrologie et des techniques de bases
17 sept.	Protection juridique : quand, pourquoi, comment ?
1 oct.	[Semaine des aidants] Accompagner un proche malade ou handicapé : décryptage des aides et des droits
3 oct.	[Semaine des aidants] Guide pratique ; découverte des aides financières pour mon proche âgé
25 nov.	[Journée de lutte contre les violences faites aux femmes] Agir ensemble : comprendre, reconnaître et lutter contre les violences faites aux femmes
3 déc.	[Journée internationale des personnes en situation de handicap] La RQTH : 30 minutes pour tout comprendre

Ce programme sera donné à la Direction Etablissement pour relais dans les communications internes.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT

www.cfecgc-intercentre-renault.fr

2. Nouveau médecin du travail au CTA :

Un nouveau médecin assurera les consultations à raison de 4 jours par mois sur 2 semaines.

👉 Les élus CFE-CGC saluent cette embauche. Depuis de nombreux mois la CFE-CGC interpelle régulièrement la direction sur le manque cruel de médecin de ce site ; créant parfois des situations conflictuelles.

La présence seulement 4 jours par mois est néanmoins regrettable car elle nous paraît très insuffisante au regard des problématiques spécifiques de ce site.

Les élus CFE-CGC ont donc naturellement voté favorablement à l'embauche Dr Sauvage : ils lui souhaitent la bienvenue en espérant qu'elle reste plusieurs années chez Renault.

3. Organisation du travail



PARIS 2024



Les JO vont se dérouler du 26/07 au 11/08/2024, dont certaines épreuves autour de Saint-Quentin en Yvelines (Cyclisme, golf, ...). Des fermetures de voirie sont à prévoir. Si les salariés sont contraints de poser des journées de télétravail, ils demandent que ces jours ne soient pas décomptés de la pocket individuelle.

L'impact de ce travail en distanciel a-t-il été prévu sur le fonctionnement des ateliers du TCR de manière générale, plus particulièrement sur le déroulement des tests et validation des nouveaux véhicules, sur la réalisation des prototypes...?

👉 La direction travaille avec les autorités en charge du sujet (exple : rencontre semaine dernière avec la gendarmerie). La RD91 sera ouverte depuis la Minière jusqu'au rond-point des frères Perret et la rocade sera accessible, mais un filtrage des accès sera effectué en aval. Toutes les voiries côté Golf National seront interdites pendant les épreuves. Les gens devront prendre un itinéraire bis pour entrer sur le site. La direction explique aussi travailler avec les métiers comme le CRP.

👉 A ce jour, les mesures qui seront prises par la Direction ne sont pas décidées. Une communication sera faite aux salariés en temps et en heure.

👉 La **CFE-CGC** tient à la disposition des salariés Renault les PV des CSE.

N'hésitez pas à nous contacter pour les recevoir cfecgctechno@gmail.com



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT

www.cfecgc-intercentre-renault.fr

Santé au travail : le harcèlement moral



Contrairement à une opinion répandue, les victimes de harcèlement moral ne sont pas forcément des personnes fragiles. Homme ou femme, jeune embauché(e) ou salarié(e) expérimenté(e), cadre ou non cadre, **personne n'est à l'abri d'agissements constitutifs de harcèlement moral.**

Harcèlement ? Pas harcèlement ? Comment se repérer ? Pour qu'il y ait harcèlement moral, il est nécessaire qu'il y ait **des agissements répétés**. Un acte isolé, même grave ne suffit pas à caractériser le harcèlement moral. La répétition de ces faits peut avoir lieu sur une période courte (quelques jours) ou longue (quelques années). De plus, ces agissements répétés doivent avoir pour objet ou pour effet, la dégradation des conditions de travail du/de la salarié(e). Cette dégradation des conditions de travail étant susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité du – de la salarié(e), d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Pour caractériser le harcèlement, il est donc très important de garder à l'esprit que ces conditions se cumulent (agissements répétés et dégradation des conditions de travail et leurs conséquences potentielles). Harcèlement moral et intention malveillante : l'intention de porter atteinte au – à la salarié(e) n'entre pas en ligne de compte pour caractériser le harcèlement moral. L'intention malveillante de la part de l'auteur(e) des faits n'est donc pas nécessaire pour caractériser le harcèlement moral.

Si vous pensez être victime de harcèlement moral : ne restez pas seul(e) et sollicitez de l'aide avant que la situation se dégrade fortement. Parlez-en à une personne de confiance de votre choix, consultez votre médecin traitant et/ou le médecin du travail.

Si vous êtes sollicité(e) par une personne en situation potentielle de harcèlement moral : écoutez-la, aidez-la à consigner les faits par écrit et si possible dans un ordre chronologique, orientez-la vers son médecin généraliste et/ou le médecin du travail, **et ne restez pas seul vous-même.**

Dans tous les cas, sollicitez vos représentants CFE-CGC qui vous conseilleront sur la conduite à tenir et en toute confidentialité.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT

www.cfecgc-intercentre-renault.fr